

Histoire des parcs nationaux

Comment prendre soin de la nature ?

Raphaël Larrère,
Bernadette Lizet,
Martine Berlan-Darqué,
coordinateurs



éditions
Quæ



Histoire des parcs nationaux

Comment prendre soin de la nature ?

Raphaël Larrère,
Bernadette Lizet,
Martine Berlan-Darqué,
coordinateurs

Éditions Quæ
Muséum national d'histoire naturelle

© Éditions Quæ, 2009
c/o Inra, RD 10, 78026 Versailles Cedex
© Muséum national d'histoire naturelle, 2009
Publications scientifiques du Muséum, 57 rue Cuvier 75231 Paris cedex 5

ISBN Quæ : 978-2-7592-0182-2

ISBN Muséum : 978-2-85653-629-2

Le Code de la propriété intellectuelle interdit la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Le non-respect de cette disposition met en danger l'édition, notamment scientifique, et est sanctionné pénalement. Toute reproduction, même partielle, du présent ouvrage est interdite sans autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20 rue des Grands-Augustins, Paris 6^e.

Remerciements

Cet ouvrage a bénéficié d'une aide financière du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire et du soutien de Parcs Nationaux de France.

Nous remercions le personnel des parcs nationaux, des directeurs aux agents de terrain, sans lesquels les recherches n'auraient pas pu être menées à bien.

Merci à Louis Olivier, directeur du parc national des Cévennes, pour ses conseils et sa relecture critique du manuscrit.

Sommaire

Avant-propos

Jean-Marie Petit, directeur de Parcs Nationaux de France 7

Introduction

Bernadette Lizet 11

Partie 1

Les parcs nationaux en perspective historique

Raphaël Larrère
Histoire(s) et mémoires des parcs nationaux 23

Adel Selmi
L'émergence de l'idée de parc national en France.
De la protection des paysages à l'expérimentation coloniale 43

Isabelle Mauz
Espaces naturels protégés : que sont devenus les projets des précurseurs ?
Le cas du parc national de la Vanoise et des réserves naturelles
de Haute-Savoie 59

Karine-Larissa Basset
Aux origines du parc national des Cévennes.
Des projets de territoire contrastés (1950-1960) 77

Sophie Bobbé
Il était une fois un parc. Histoire de la création du parc national
des Pyrénées 95

Véronique Van Tilbeurgh avec la collaboration
de Muriel Charlier-Kerbiguet
La difficile gestation d'un parc marin 111

Partie 2

Savoirs, manipulations et visions de la nature

Marie Roué Construction des savoirs locaux et cogestion dans le parc national des Cévennes	131
Julien Blanc Négocier la protection de la nature et la reconnaissance des savoir-faire locaux. L'exemple des « agneaux de parcours » du parc national des Cévennes	143
Richard Dumez De l'agriculture à la protection de la nature. Le rôle des feux pastoraux dans un espace protégé	157
Sophie Bobbé Les animaux, objets et acteurs de la gestion environnementale. Le cas du parc national des Pyrénées	171
Isabelle Mauz Les Alpes, de la société de la vache au parc animalier	187
Conclusion	
Raphaël Larrère et Catherine Larrère Du « principe de naturalité » à la « gestion de la diversité biologique »	205
Bibliographie	223
Liste des contributeurs	235

Avant-propos

L'existence des parcs nationaux tient d'abord à l'exceptionnel des paysages et des milieux naturels qu'ils protègent. Elle tient aussi aux hommes qui les ont faits et se sont affrontés et confrontés pour faire valoir leur conception de ce que ces institutions nouvelles pourraient apporter. Elle doit aussi à ceux qui se sont battus contre leur existence parce que ceux-ci ont obtenu le plus souvent que les usages préexistants et le droit à construire des projets qui valorise leur patrimoine y soient reconnus, encouragés.

La France a créé six parcs nationaux de 1963 à 1979, puis un en 1989, et plus du tout jusqu'en 2007. Après la rénovation de la loi de 1960 en 2006, après la création en 2007 de deux nouveaux parcs longtemps attendus en Guyane et à La Réunion et après la publication de leurs principes fondamentaux, les parcs nationaux à la française sortent d'une longue crise d'identité. C'est un moment très propice pour chercher à comprendre quelles ont été les raisons de cette incertitude persistante sur leur essence et sur leurs objectifs. Dotés à leur création d'une durée de vie illimitée, ils ont été et restent pour beaucoup des morceaux de territoire français très idéalisés, dans lesquels les errements de notre société seraient corrigés au profit d'une réconciliation entre l'homme et la nature, ce nouvel équilibre s'imposant de façon transcendante à tous ceux qui approchent les parcs nationaux. D'autres au contraire mettent en avant la capacité des hommes entre eux, avec une vision plus immanente, à installer une gouvernance pour construire un espace de vie respectueux de la nature, en avance sur la société.

Les résultats présentés ici se situent dans la continuité des travaux en sciences sociales amorcés par Emile Leynaud en 1985, poursuivis lors du séminaire d'Aussois en 1997 et alimentés par le livre de Pierre Merveilleux du Vignaux en 2003. Chercheurs et praticiens ont permis de faire revivre ces temps un peu héroïques où se sont affrontés les acteurs et les détracteurs de la création des parcs nationaux. On comprendra mieux alors les débats et combats des visionnaires dans une France des années 1960 secouée par le développement très rapide durant les Trente glorieuses. Débats et combats engagés par les fonctionnaires chargés des missions de création, qui ont puisé pour beaucoup dans les territoires de l'Afrique la conviction qu'on pouvait agir durablement sur le terrain et de façon assez autonome. Débats et combats, également, des agents des parcs des premiers âges, formés à parcourir et à construire plus qu'à appliquer des procédures. Ce travail permet ainsi d'initier et d'associer les générations nouvelles d'habitants, d'administrateurs et d'agents des parcs nationaux, à une histoire de leurs territoires.

Mais l'ouvrage aborde aussi l'histoire des idées qui soutient l'aventure des parcs nationaux.

Il réveille et stimule les interrogations sur l'intérêt de n'avoir pas tranché dès leur création entre plusieurs conceptions possibles de ces espaces protégés, laissant persister ce que des chercheurs appellent « le malentendu sur la vocation des parcs nationaux », mais laissant aussi l'espoir à chacun que sa propre conception pourrait triompher. À cet égard, on percevra mieux comment les fondations des parcs nationaux à la française balancent entre protection et développement maîtrisé, entre conservation de la nature et projet culturel (culture enfin mentionnée dans la loi de 2006), et ont été assez souples pour résister aux tempêtes des premiers temps grâce à la vocation différenciée des zones centrale et périphérique.

Les hommes et femmes qui administrent les parcs nationaux, ceux qui font partie de leurs équipes se sont un jour ou l'autre, ou même chaque jour, interrogé sur le type de nature et de paysage que l'on devait conserver ou favoriser. Le texte de la loi de 2006, pas plus que celui de 1960, n'apporte de réponse définitive à cette question puisque l'article 1 est, en raccourci, ainsi rédigé : « un parc national peut être créé [...] lorsqu'il importe d'en assurer la protection [des milieux naturels...] et de les préserver des dégradations et des atteintes susceptibles d'en altérer la *diversité, la composition, l'aspect et l'évolution*. » La juxtaposition des quatre termes diversité, composition, aspect et évolution invite à ne pas trancher entre le remarquable, l'emblématique, le divers, le naturel, le culturel et le paysager.

C'est pourquoi la présence ici de l'article de Raphaël et Catherine Larrère consacré à l'évolution des idées sur la conservation de la nature est si importante. Il met en perspective ces histoires de création d'espaces protégés particuliers – dans lesquels la place de l'homme et de la nature n'est pas définitivement tranchée – à la recherche d'une articulation entre protection et mise en valeur, entre sciences de l'homme et sciences de la nature. Que favoriser ? La grande faune et la forêt au nom d'une vision très culturelle, voire onirique de la nature, ou bien les pâturages et leur cortège floristique, au nom d'une autre vision qui pourrait aussi être très culturelle ?

Le triomphe, au moins à ce jour, de la biodiversité parmi les concepts et de la recherche de l'adaptabilité comme stratégie, remettent en perspective les notions de remarquable et d'emblématique, le projet culturel et paysager, les valeurs de rareté et l'intérêt de la mise en réseau des espaces protégés. Cet ouvrage permet ainsi de suivre plus facilement le cheminement de la pensée et le regard des hommes sur la protection de la nature au xx^e siècle. Il appelle également à poursuivre le travail fécond entre chercheurs des sciences de la nature et chercheurs des sciences de l'homme. Les résultats présentés en avril 2005 et publiés ici, s'appuient essentiellement sur l'observation des parcs de la Vanoise, des Pyrénées et des Cévennes, ce qui est intéressant puisqu'ils sont tous trois parmi les premiers créés. Mais d'autres sources sont également disponibles sur les parcs institués par la suite, à confronter à l'histoire des autres réseaux d'espaces naturels.

Nous avons également la chance de pouvoir recueillir, très tôt après leur création, la mémoire de la gestation des deux parcs inaugurés en 2007 et d'y étudier en quoi

il y a continuité et parenté dans les projets de parcs initiés depuis les années 1960, et en quoi la création des deux nouveaux parcs diffère.

Enfin, les nouveaux textes juridiques ont remis en lumière des interrogations importantes sur la signification de concepts tels que le caractère, la place de la culture ou la notion de solidarité écologique, qu'il faut approfondir.

Les parcs nationaux font à la fois partie d'un réseau mondial prestigieux et très médiatisé, d'un édifice français foisonnant d'espaces protégés et de formes multiples de territoires de projet. Ces fragments d'histoire fournissent des clés de compréhension mais ne lèvent qu'une première partie du voile. Ils visent la constitution d'une mémoire collective et la prise de conscience de participer à une histoire commune, riche et complexe. Sur la base de ces débats d'idées se construisent les politiques à mettre en œuvre, des outils financiers européens à mobiliser et à adapter aux territoires, de nouvelles relations à construire par la charte avec les acteurs.

L'ouvrage invite donc Parcs Nationaux de France à s'associer à la diffusion de ces travaux et à soumettre à son conseil scientifique l'intérêt d'organiser la poursuite des études engagées avec les parcs nationaux et les acteurs de la recherche.

Jean-Marie PETIT

Directeur de Parcs Nationaux de France

Introduction

Bernadette Lizet

La France ratifie la convention cadre sur la diversité biologique le premier juillet 1994. Confrontés à cet engagement, les gestionnaires des espaces protégés s'interrogent sur la place et le rôle de ces territoires dans la stratégie nationale de préservation de la diversité biologique. Ils ressentent le besoin de s'appuyer sur des bases scientifiques pour y faire face. En accord avec le service de la Recherche et des Affaires économiques, la direction de la Nature et des Paysages missionne deux responsables de parcs nationaux pour recueillir leurs besoins en matière de recherche (Olivier et Viguier, 1996), en vue du lancement d'un programme interdisciplinaire sur les espaces protégés¹. Les sciences écologiques doivent bien sûr être mobilisées, mais les sciences sociales également. Pour approfondir la réflexion sur les apports des sciences sociales au futur programme, et susciter un échange entre chercheurs et gestionnaires, l'animation d'un réseau de chercheurs est alors confiée à Raphaël Larrère. En 1997, à Aussois (en Maurienne), un séminaire permet d'identifier des questions de recherche qui intéressent particulièrement les gestionnaires (Larrère et Berlan-Darqué, 1997)². Sans attendre le lancement du programme « Espaces protégés » par le service de la Recherche et des Affaires économiques (1999), six projets ciblés sur les parcs nationaux métropolitains sont alors mis en place, constituant ce qu'il est convenu d'appeler le « volet sciences sociales »³. Il combine des compétences en sociologie, anthropologie, histoire des

1. L'enquête est réalisée entre 1995 et 1996 par Louis Olivier (co-auteur avec Michel Chauvet d'un ouvrage pionnier sur la biodiversité, 1993), alors directeur-adjoint du parc de Port-Cros et Jean-Pierre Viguier, directeur-adjoint du parc de la Vanoise).

2. Le séminaire porte un intitulé très large : « Sciences sociales et espaces protégés ». Des parcs nationaux à l'agri-environnement et au réseau Natura 2000, les exposés traitent des représentations de la nature, des politiques de protection dans la diversité du statut de ces espaces, de l'émergence des problématiques de la biodiversité et de la diversité culturelle.

3. Une autre étude est également commandée par la DNP dès 1996 pour étudier à chaud la mise en œuvre de la directive Habitats (Pinton *et al.*, 2006). Partie prenante du séminaire d'Aussois, l'équipe qui la réalise effectuera donc une recherche séparée. Si l'ambition initiale du réseau animé par Raphaël Larrère était de considérer l'ensemble des espaces protégés, la recherche s'est finalement concentrée sur les parcs nationaux.

sciences et histoire des idées sur la protection de la nature. Au printemps 2005, un colloque de restitution des principaux acquis de ces terrains est organisé au Muséum national d'histoire naturelle⁴, en présence d'une centaine de gestionnaires et de chercheurs. La plupart des textes réunis dans cet ouvrage en sont issus.

« Faire en sorte que le territoire des autres devienne le territoire de tous »

Aujourd'hui, les enjeux sont forts et la sollicitation active : l'intérêt des chercheurs en sciences sociales pour la protection de la nature dans les aires qui lui sont dédiées connaît un regain de faveur. Voilà une vingtaine d'années, le parcours personnel et la mort prématurée d'Émile Leynaud avaient cristallisé cette problématique, sous la forme d'un ouvrage posthume édité en 1985. La même année, un colloque d'hommage élargissait le champ en diversifiant les lieux et les « gestionnaires de la protection », du corps des forestiers aux chasseurs, des néo-ruraux aux associations naturalistes (Cadoret, 1985). Ces rencontres avaient lieu à Florac, au siège du parc national des Cévennes qu'Émile Leynaud avait dirigé de 1974 à 1978 avant de devenir inspecteur général de l'Environnement. C'était un homme de dialogue et de transversalité, qu'il a incarnés dans sa propre démarche intellectuelle et professionnelle⁵. Il avait bien compris que la recherche en sciences sociales pouvait aider les responsables d'espaces protégés et a lui-même œuvré en Cévennes pour la renforcer. Il avait également entrepris de créer « une véritable articulation entre le conseil scientifique et le conseil d'administration » (Joutard, 1985) et les dernières lignes de son livre, « faire en sorte que le territoire des autres devienne le territoire de tous » sont devenues un véritable leitmotiv. Construire un territoire commun, c'était défaire les systèmes de prérogatives et de pouvoirs, au sein de l'institution « parc » elle-même, comme entre les parcs et les sociétés locales. Un an après sa disparition, une illustration des difficultés d'une telle mission était donnée lors d'un colloque parisien abruptement intitulé « Faut-il supprimer les parcs nationaux ? ». Professeur au Muséum national d'histoire naturelle et président du comité scientifique du parc du Mercantour, Pierre Pfeffer prônait une gestion « strictement indépendante de tous les intérêts économiques et politiques à court terme [...], déterminée par des critères purement objectifs, [...] scientifiques et uniquement en fonction de l'évolution et de la conservation [...] du patrimoine naturel » (Pfeffer, 1983). Le maire d'un petit village des Hautes-Alpes intégré à l'espace du parc des Écrins, à proximité immédiate de la zone centrale,

4. Nous avons dédié ce colloque à la mémoire d'Hervé Maurin, partenaire du ministère de l'Environnement pour la gestion administrative et l'animation scientifique du programme « Espaces protégés ». Hervé Maurin m'avait demandé d'assurer la coordination scientifique du volet « sciences sociales ». Tel fut donc mon rôle ; le point de vue que j'apporte ici ne résulte pas d'une recherche personnelle sur le terrain des parcs.

5. Administrateur civil en Afrique, Émile Leynaud y avait poursuivi des recherches dans le cadre d'un mémoire, puis d'une thèse de l'École pratique des hautes études, avant de s'engager dans une thèse d'État en histoire, dirigée par Philippe Joutard. Le livre publié à titre posthume en 1985 en était la réfiguration.

s'était insurgé. Affirmant sa légitimité de « seul membre élu d'un comité scientifique d'un parc », il en appelait aux sciences sociales pour défendre l'intérêt des acteurs locaux :

L'expérience que j'ai acquise au sein du parc... me montre que jusqu'à une date récente les sciences humaines ont été les parents pauvres des comités scientifiques et je crois [qu'elles] peuvent apporter tout autant que les sciences biologiques... [Les comités scientifiques] doivent développer des programmes pluridisciplinaires, prenant en compte les préoccupations économiques des populations concernées et permettre d'apporter des solutions nouvelles dans l'exploitation agricole et pastorale et dans des activités qui pourraient être mises en place dans ces régions.

[...] Il m'apparaît [...] souhaitable qu'au sein du comité scientifique un rapprochement entre les membres du conseil d'administration et des scientifiques puisse s'établir. Il me semble préjudiciable que les scientifiques soient coupés des préoccupations quotidiennes de la population à qui on a demandé d'accueillir les parcs nationaux [...]. (Dorr, 1983).

La manifestation fut haute en couleurs, dans la tension installée par le tandem organisateur. Si l'Association des journalistes-écrivains pour la nature et l'écologie inclinait en effet pour une nature sanctuaire⁶, le Groupe de recherche de la filière écologie de l'université de Paris VIII, composé d'écologues et de géographes, militait pour l'éco-développement⁷. Aucun participant n'exprima en fait le désir de supprimer l'institution « parc », sauf François Terrasson (1985), maître-assistant du Muséum⁸. Au lendemain du colloque, des membres de l'association solidarité caussenarde et cévenole⁹, qui avaient fait le voyage à Paris, publient un article triomphant dans *Le Midi libre* (1^{er} mars 1983). Ils se réjouissent de l'idée exprimée dans les conclusions, à savoir « que [le] parc national des Cévennes n'avait aucune raison d'être et qu'il convenait de [le] supprimer ». Interprétation qui incita Claude-Marie Vadrot à exposer son point de vue, en tant que secrétaire général du colloque, par la même voie de presse (*Le Midi Libre*, 28 mars 1983) :

Le parc des Cévennes [est] probablement le seul parc qui mérite totalement, profondément l'appellation de parc national parce qu'il est habité ! Ce n'est pas seulement un paradoxe, ce parc oblige ou doit obliger les protecteurs de la

6. Après « l'affaire de la Vanoise », conflit provoqué par un projet d'installation d'équipements de ski en zone centrale du parc, les journalistes-écrivains pour la nature s'étaient affiliés à la Fédération française des sociétés de protection de la nature en 1969 (Pellerin, 1983).

7. Secrétaire général du colloque, Claude-Marie Vadrot était à la fois membre de l'AJNE et responsable de la filière Écologie de Paris VIII.

8. François Terrasson avait le goût de la provocation et du paradoxe, et les raisons qu'il avait d'en appeler à la suppression des parcs nationaux sont complexes. Ardent défenseur du bocage, il pensait que les activités agricoles traditionnelles avaient été favorables aux écosystèmes. Il s'opposait à une institution qui voulait mettre la nature « sous cloche » dans la partie centrale, et qui par contre organisait le développement touristique en périphérie.

9. Association d'opposants résolu au parc, créée dès 1967 sous le nom « Terres cévenoles » (Guerrini, 1990).

nature à tenir compte des hommes, à imaginer la protection en fonction des besoins économiques. Une situation qui est, en définitive, celle de tout le territoire français. Un tel parc doit et devra donc être, dans sa zone centrale comme dans sa zone périphérique, un véritable laboratoire de ce qui peut être imaginé, tenté, pour protéger un milieu (dit...) naturel, tout en assurant l'amélioration du niveau de vie des hommes.

Dans le livret d'actes du colloque, il précisait la position de la « filière écologie » de Paris VIII, « qui ne considère pas que l'homme est un gêneur dans la nature ». Il proposait par ailleurs de réfléchir à une « gestion coordonnée, voire commune entre zone centrale et zone périphérique [...] ceci n'excluant pas l'existence de "sanctuaires" réservés en priorité aux scientifiques » (Vadrot, 1983).

L'idée d'une réforme de la loi fondatrice des parcs nationaux de 1960 a été évoquée dans les discussions. Votée vingt-trois ans plus tard (2006), la nouvelle loi instaure l'interdisciplinarité dans les conseils scientifiques, crée un « conseil économique et social ». Sa nouvelle mission consiste à « élaborer avec les habitants et les usagers un projet de territoire, sur une vision partagée de la valeur de la diversité biologique, des paysages et des éléments de patrimoine culturel »¹⁰.

Les parcs nationaux à la recherche d'une nouvelle identité

Les recherches publiées dans notre ouvrage ont été conduites dans des années de crise et de refondation de l'identité pour les parcs nationaux, hauts-lieux frappés du « sceau de l'exceptionnel » (Larrère, 1997), conçus dans l'esprit d'une politique d'aménagement du territoire que Michel Marié a qualifiée de « mâle et guerrière » (Marié, 1989¹¹). C'est la diversité biologique qu'il faut aujourd'hui protéger, une biodiversité que les scientifiques peinent encore à définir. Il incombe pourtant aux parcs de la caractériser et de la « gérer ». Le changement de paradigme bouleverse les repères. La biodiversité donne une valeur nouvelle à la nature ordinaire et conformément à l'article 8j de la convention de Rio, une certaine activité agricole et sylvicole peut être considérée comme « gestionnaire » d'un patrimoine hybride, naturel et culturel. Le tout-puissant principe de « gouvernance », « co-gestion » ou « gestion intégrée » des patrimoines bioculturels confère un statut stratégique aux savoirs et savoir-faire de la nature, dits « empiriques » ou « profanes » (c'est-à-dire autres que scientifiques) et à leurs détenteurs. Dans un tel contexte, les terrains des chercheurs ont été très révélateurs de la dimension politique – au sens des divergences de points de vue – des rapports à la nature qui se reconstruisent

10. Voir *infra*, l'introduction de Raphaël Larrère au chapitre « Histoire(s) et mémoires des parcs nationaux ».

11. Pour ce sociologue spécialiste de la ville, mais « plus généralement de l'aménagement du territoire, grands travaux et ardente obligation du Plan », la notion de « ménagement » du territoire est centrale. Il s'est efforcé de dévoiler les « faces cachées des sciences sociales : guerres coloniales et décolonisation » et il a suivi les expériences de transfert de compétences d'aménageurs, des colonies (Algérie notamment) à la France. La pensée de ce chercheur très proche du mouvement Économie et humanisme interfère avec plusieurs contributions de notre livre.

aujourd'hui autour de ces notions et des nouveaux principes de politique publique. En conclusion du séminaire d'Aussois, Raphaël Larrère formulait l'hypothèse plutôt optimiste¹² selon laquelle la gestion de la biodiversité allait permettre d'entrer dans une phase pacifiée de l'histoire des parcs nationaux :

On ne dispose guère des outils nécessaires et cela nécessite d'inventer des procédures en rupture avec la tradition du *top down* et la culture du conflit [...]. On a de bonnes raisons de penser que l'adoption de la biodiversité comme norme [...] va dans ce sens.

L'hypothèse est bien sûr à valider sur le moyen terme, mais les paysages décrits dans les différents parcs apparaissent encore bien encombrés de « broussailles de conflits » (G. et J. Richez, 1978, cités par Leynaud, 1985). Ces terrains ont donc été difficiles. Ils étaient conduits en majorité par des étudiants en thèse (six thésards sur onze chercheurs impliqués). L'une des richesses du programme est d'avoir été un chantier de formation pour de jeunes chercheurs. Expérience concluante, travaux bien encadrés et climat d'émulation dans le réseau, puisque toutes ces thèses ont été soutenues, et certaines publiées¹³. Ces divers terrains ont par ailleurs donné matière aux rapports (intermédiaires et finaux), mais aussi à des livres¹⁴, à une série d'articles déjà parus ou sous presse, à des enseignements (de la part des chercheurs professionnels et des thésards). Au regard de cet éventail de publications, les chercheurs apportent ici des éclairages originaux et synthétiques.

Issus de terrains à peu près inédits – en dehors des Cévennes, les chercheurs en sciences sociales ont peu travaillé sur les parcs nationaux –, ces textes ouvrent des pistes et recèlent une grande richesse d'informations. Ils devraient aider à mieux saisir les enjeux scientifiques et la façon dont ils sont manipulés par les acteurs. Ils devraient permettre de comprendre les postures des chercheurs, particulièrement attentifs ici à trouver un bon positionnement, sans confusion de rôle pour conduire efficacement leurs enquêtes. On sait désormais beaucoup de choses sur les rapports à la nature qui se développent dans les parcs nationaux autour de l'esprit de « Rio », les savoirs et les doctrines qui s'y élaborent, se transforment, s'agrègent, se contredisent et se combattent. On voit se dessiner les groupes qui les portent, s'affrontent et nouent des alliances instables autour des savoirs, et plus encore des savoir-faire gestionnaires, comme des pratiques de la nature qui en découlent. On peut mesurer la fragilité et la richesse des expériences, repérer les problèmes d'identité et de légitimité pour les protagonistes, les dégagements, compromis et arrangements parfois réalisés.

12. Dialogue avec l'intéressé : « Je signalais aussi que ça ne se ferait pas sans contradiction. Ce que j'avais sous-estimé, c'est la difficulté de passer d'une culture du *top down* à des pratiques de *bottom up*. Les gestionnaires, qui avaient tous été sélectionnés par leur excellence en matière de *top down*, n'y étaient pas du tout préparés ».

13. Adel Selmi, 2004 (travail publié en 2006) ; Richard Dumez, 2004 ; Muriel Charlier-Kerbiquet, 2004 ; Julien Blanc, 2005 ; Isabelle Mauz, 2002 (travail publié en 2005).

14. Mauz (2003, 2005c), Van Tilbeurgh, avec la coll. de Charlier-Kerbiquet (2007).

La première partie de cet ouvrage est dédiée à l'histoire : histoire de l'idée de parc national, des projets et des réalisations, des hommes qui les ont incarnés ; histoire des contextes politiques, culturels et sociaux, des connaissances scientifiques en écologie. La seconde partie fait écho à l'une des propositions adressée par Raphaël Larrère au réseau de chercheurs à l'issue du séminaire d'Aussois : il les invitait à travailler sur « la confrontation entre savoirs (et savoir-faire) empiriques des usagers et savoirs scientifiques », une problématique induite par celle de « l'adoption de la biodiversité comme norme de gestion ». Il les invitait également à vérifier l'hypothèse d'un affaiblissement conjoint de la question de la « remarquabilité » de la nature, de ses objets et de ses lieux. Je laisse le lecteur découvrir les écrits qui composent les deux parties du livre ; je me contenterai d'évoquer quelques-uns des fils reliant les différentes approches.

Une histoire intense et complexe

On a souvent souligné la brièveté du passé des parcs nationaux français au regard de celui d'autres pays, de l'Europe aux États-Unis. Mais ce passé français est à la fois complexe et intense. Marqués par une constante tension entre les visées naturaliste, économique et culturelle, construits dans la combinaison des motifs de nature (flore et faune) et de paysages habités, les projets de parcs se sont confrontés, succédés, recombinaés, influencés, sur un même territoire ou d'un parc à l'autre. C'est par le « voyage » accompli par les protagonistes, favorables ou hostiles, que s'établit le lien et que se forge l'opinion dans le vif de la comparaison. On voit fonctionner cette pratique de l'équipée collective dans les débuts très agités du parc des Pyrénées puis, tout récemment, dans la tumultueuse genèse du futur parc marin d'Iroise. Les Pyrénéens avaient fait route vers la Vanoise, déjà consolidée dans son existence) et les Finistériens ont mis le cap sur Port-Cros.

Tous ces projets ont en commun d'avoir transformé les systèmes de pouvoir qui s'exercent sur les territoires, en mobilisant les institutions locales et régionales, communes, conseils généraux... et en suscitant partout la création d'associations de soutien ou de lutte. Il faut se concentrer pour comprendre les méandres du jeu des alliances dans les Pyrénées pastorales, en proie au désir de « la grande, la vraie station de sports d'hiver », arc-boutées contre une politique d'aménagement jugée « colonialiste », des barrages de l'EDF aux parcs nationaux. La complexité des enjeux autour d'une nature pyrénéenne décidément très politique ne le cède en rien à la situation actuelle du littoral finistérien. L'avènement progressif de la « gestion intégrée » y a impliqué une diversité d'acteurs de plus en plus grande, et fait rejouer tout l'échiquier local du système des espaces protégés, sites classés, réserves naturelles et de la biosphère, parc naturel régional.

Ces histoires sont habitées par la passion, les « envies exaltantes », le charisme des pères fondateurs, qui ont parfois réussi à cristalliser leur projet, mais se sont souvent usés dans l'aventure et fatigués dans les conflits. Ils ont puisé leur énergie dans la dimension utopique de leurs projets, territoires de vie et d'expérimentation. D'une époque à l'autre, on peut d'ailleurs se demander où sont les grands hommes aujourd'hui... Cette énergie se serait-elle épuisée, dans l'excès de professionnalisme et de technique, la « com », les images, la recherche d'une « reproductibilité »

qui dissoudrait l'originalité des pratiques et le génie du projet local ? Les auteurs du rapport d'orientation de 1996 exprimaient clairement leur engagement dans cette nouvelle mission du développement durable au nom de la biodiversité :

Aujourd'hui, la biodiversité (tout comme le développement durable) [ne peut-elle] devenir la base d'une démarche intégratrice des élans et des aspirations de différents partenaires des milieux ruraux, au sein d'une stratégie se voulant toujours plus cohérente, un nouveau contrat social qui rassemblerait ceux qui étaient jusqu'alors divisés, voire antagonistes et dont les générations futures pourraient bénéficier sous la forme d'un patrimoine naturel préservé ? (Olivier et Viguier, 1997)

Les terrains cévenols ont apporté des éléments en ce sens, les autres ont plutôt montré les contradictions, les confrontations et les tensions. Il est encore très tôt pour discerner les effets de la loi votée en 2006, mais on peut les imaginer. Le principal enjeu tient à la volonté nouvelle de définir de véritables projets de territoire, par la médiation de chartes, entre le « cœur » des parcs (où la protection se trouve renforcée) et leurs « aires d'adhésion » (anciennes zones périphériques). Les élus locaux, les chasseurs, les syndicats professionnels agricoles, les Chambres d'agriculture et de commerce et les administrations décentralisées (Directions départementales d'agriculture, Directions départementales de l'équipement), auront la tentation de résister si la charte fait la part trop belle au parc. Mais le bénéfice tiré de l'adhésion, en termes d'image et de finances, n'est pas négligeable. Les directions des parcs devront donc négocier pour obtenir l'engagement des communes, mais dans l'exacte limite d'une préservation des critères et des valeurs du développement durable. La période qui s'ouvre – promulgation des décrets de création en décembre 2008, mise au point des chartes et application après 2011 – risque donc d'être confuse, instable et troublée¹⁵.

Le système des savoirs sur la nature

Plusieurs contributions s'attachent à montrer les liens entre savoir et pouvoir¹⁶. Pour le groupe des chercheurs opérant en Cévennes, la reconnaissance des savoirs et des compétences gestionnaires « locales » sur la nature serait prise au sérieux, elle permettrait de créer les conditions d'un projet véritablement partagé, d'instaurer une certaine symétrie des statuts et des identités. Avec les (très) petites filières d'élevages labellisées « authentiques du parc », les Cévennes ouvriraient ainsi la voie d'une « cogestion » qui n'évite pas les conflits, mais favorise le compromis. Sur le même territoire, l'analyse des pratiques du feu – le feu pastoral ancien, et sa réhabilitation écologique comme outil de gestion et d'ouverture des milieux – laisse

15. Scénario suggéré par Raphaël Larrère.

16. Idées qui furent vigoureusement débattues (voir l'intervention de Marc Pialat à propos de « l'ethnologie appliquée ») lors du « séminaire de Sommières », organisé en 1985 par la Mission du patrimoine ethnologique, à mi parcours d'un de ses trois premiers appels d'offre de recherche (Chevallier, 1985). Le thème des « savoirs naturalistes » avait également constitué la matière du premier numéro de la revue *Terrain* (1983), et de plusieurs ouvrages publiés dans la collection Ethnologie de la France.

une impression plus mitigée. Pour le personnel du parc, les références scientifiques et techniques d'une « écologie du feu » restent encore incertaines, les avis divergent et le parc formule pourtant des « incitations », édicte des « préconisations », en déniaient les critères de l'action des éleveurs : faire propre sur de grandes surfaces pour justifier le travail investi et obtenir un beau résultat ; brûler souvent pour tenir les ligneux en respect et obtenir une pousse vigoureuse de bonne herbe. En Vanoise, l'enquête sur les alpagistes¹⁷ s'appuyait aussi sur une hypothèse encourageante. Ces éleveurs spécialisés y seraient culturellement dominés mais disposeraient des ressources du jeu, de la ruse et de la négociation ; les différents savoirs (scientifiques et d'action, gestionnaires et indigènes, locaux) seraient en circulation active et interactive comme le seraient les objets (cartes, outils, moyens d'information). Les agents des parcs, notamment les anciens gardes, fils d'agriculteurs et détenteurs des deux cultures, vernaculaire et scientifique, en seraient devenus d'heureux médiateurs. « Les débats et controverses [favorisent ainsi] une construction-déconstruction permanente », dans l'enrichissement mutuel. Une deuxième hypothèse venait toutefois nuancer cette idée : l'intérêt manifesté par les agents du service scientifique du parc à l'égard des savoirs vernaculaires est à la fois récent (fin des années 1990) et inégalement partagé¹⁸. Au bout du compte, le chercheur conclut plutôt à un certain raidissement sur les frontières des savoirs. Les échanges existent mais ils sont limités, par exemple à l'occasion des captures de bouquetins pour le suivi scientifique ou leur transfert dans d'autres zones. Pour ces opérations, le parc a largement bénéficié de la connaissance des chasseurs (et de certains gardes). D'une manière générale, les gardes ont plutôt servi de tampon entre le parc et les gens du lieu plutôt que de médiateurs. Et la situation devient de moins en moins favorable à l'échange, parce que les anciens gardes d'origine locale sont presque tous à la retraite. De très bonne formation naturaliste et même surdiplômés, les jeunes recrues ne sont pas de la région et ignorent tout des savoirs et savoir-faire vernaculaires. Les médiateurs de terrain font donc défaut (Selmi, 2004 et 2006).

Sur tous les terrains, l'instabilité des connaissances scientifiques et leur complexification par le métissage des paradigmes – nature sanctuaire, nature perturbée – sont avérées. Les deux premiers projets de parc marin de l'Iroise en donnent l'illustration la plus frappante, avec l'élaboration d'un premier système de références écologiques, puis son invalidation. Les grands mammifères marins – phoques et dauphins – en ont été les vedettes, à la fois scientifiques et médiatiques, avant d'être ravalés par un nouveau raisonnement. Le phoque gris connaît une véritable déchéance dans l'échelle de valeur écologique, les chercheurs ayant démontré que les individus qui fréquentent les eaux finistériennes appartiennent en fait à une population centrée sur les Îles britanniques. S'il est brassé et hybridé par les contacts avec d'autres systèmes cognitifs, notamment celui qui s'organise peu à peu autour de la biodiversité, le savoir professionnel des agriculteurs et des pêcheurs professionnels apparaît au contraire conforté par la démarche de

17. Travail réalisé par Adel Selmi dans le cadre de sa thèse, et du programme. Il a déjà été publié (Selmi, 2005 et 2006), et n'a donc pas été repris ici.

18. Les choses sont très différentes dans le parc national des Cévennes.